



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 AVRIL 2023

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06/04/2023,
- 2) DM 01/2023 budget commune,
- 3) Délibération pour céder à l'euro symbolique une partie de la parcelle AO 409 à l'acheteur de l'appartement communal situé rue de la Paix,
- 4) Délibération pour le rachat à un particulier d'une concession au cimetière de Thenac,
- 5) Autorisation de signature des avenants de travaux du bâtiment 1954 et l'avenant 4 du contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre des délégations attribuées au maire par le conseil,
- 6) Demandes de subventions au Département et à l'Etat pour l'installation de la gestion technique du chauffage, validation de la réalisation d'étude thermique préalable et autorisation à signer le devis retenu avant attribution de la subvention,
- 7) Demande de subvention au département pour la mise aux normes de la protection foudre de l'église, non classée, et autorisation à signer le devis retenu avant attribution de la subvention,
- 8) Demande de subvention au département dans le cadre de l'appel à projet « L'HEURE CIVIQUE » pour l'organisation d'une journée citoyenne « nettoyons nos espaces partagés » et autorisation à signer le devis retenu avant attribution de la subvention,
- 9) Demande de subvention au département pour la réparation de la voie accidentogène chemin de la Pointe et autorisation à signer le devis retenu avant attribution de la subvention,
- 10) Mise en place des contrats de maintenance sur les systèmes de chauffage de nos bâtiments communaux et appareil de cuisine de la salle Hélène NEVEUR,
- 11) Création de 2 emplois permanents pour avancement de grade et mise à jour du tableau des effectifs,
- 12) Questions diverses.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué (convocation du 14/04/2023), s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sylvie MERCIER, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET (arrivée à 19H13), Béatrice RAPET Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.  
**Secrétaire de séance** : Mme Béatrice RAPET

**Absents excusés** : M. Ludovic MOULINEAU, Mme Mélissa CHARPENTIER, M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ.

**Absents** : M. Jean BRETHOMÉ, M. Ludovic ALLU.

**Procurator(s)** : M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Joëlle DUJARDIN, M. Ludovic MOULINEAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BRUNET.

Présents : 14

Absents : 5

Votants : 16

Madame le Maire informe le conseil de l'ajout d'un ordre du jour à savoir : Modification de la délibération n° D152023 prise le 02/03/2023 : Participation de la commune de THENAC à l'élan de national de solidarité pour les populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes dévastateurs. Le conseil approuve à l'unanimité

► **Ordre du jour N° 1**

**Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06/04/2023.**

Le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal (séance du 06/04/2023) est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour :**

Sylvie MERCIER, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

**Arrivée de M. Patrick PAYET à 19H13**

► **Ordre du jour N°2**

**DM 01/2023 budget commune**

Madame le maire donne la parole à Mme Béatrice RAPET, Adjointe, qui expose :

| SECTION D'INVESTISSEMENT |         |                        |                                      |                       |                                      |
|--------------------------|---------|------------------------|--------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| RECETTES                 |         |                        |                                      |                       |                                      |
| OP                       | ARTICLE | LIBELLE                | Montant des crédits ouverts avant DM | Décision modificative | Montant des crédits ouverts après DM |
| 041                      | 1328    | O.O terrains nus       | 0,00                                 | 1,00                  | 1,00                                 |
|                          | 10226   | taxes d'aménagement    | 0,00                                 | 30 000,00             | 30 000,00                            |
|                          | 10251   | don et legs en capital | 30 000,00                            | -30 000,00            | 0,00                                 |
|                          |         |                        |                                      |                       |                                      |
|                          |         |                        | <b>30 000,00</b>                     | <b>1,00</b>           | <b>30 001,00</b>                     |

| SECTION D'INVESTISSEMENT |                  |                                 |                                      |                       |                                      |
|--------------------------|------------------|---------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| DEPENSES                 |                  |                                 |                                      |                       |                                      |
| OP                       | ARTICLE          | LIBELLE                         | Montant des crédits ouverts avant DM | Décision modificative | Montant des crédits ouverts après DM |
|                          | 2112             | terrains nus                    | 0,00                                 | 1,00                  | 1,00                                 |
|                          | 2121             | plantation d'arbres             | 1 500,00                             | -1,00                 | 1 499,00                             |
|                          | 2051             | logiciel médiathèque            | 900,00                               | 1 700,00              | 2 600,00                             |
|                          | 2183             | matériel bureau/informatique    | 1 000,00                             | -1 000,00             | 0,00                                 |
|                          | 2188             | autre immobilisation corporelle | 3 000,00                             | -700,00               | 2 300,00                             |
| 041                      | 2112             | O.O.terrains nus                | 0,00                                 | 1,00                  | 1,00                                 |
|                          |                  |                                 |                                      |                       |                                      |
| <b>TOTAL</b>             | <b>12 767,00</b> | <b>0,00</b>                     | <b>6 400,00</b>                      | <b>1,00</b>           | <b>6 401,00</b>                      |

Après en avoir délibéré :

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité

**Ont voté pour :** Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

### ► Ordre du jour N°3

#### **Délibération pour céder à l'euro symbolique une partie de la parcelle AO 409 à l'acheteur de l'appartement communal situé rue de la Paix.**

Madame le Maire expose au Conseil municipal :

Suite à la vente du logement communal situé 2B rue de la Paix -17460 THÉNAC et cadastré AO408, l'acheteur, à savoir Mme DELOFFE Gaelle souhaite acquérir une partie de la parcelle communale AO 409 d'une contenance totale de 79m<sup>2</sup> (qui jouxte la parcelle AO 408), soit environ 8 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique. Les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

La signature de l'acte authentique se fera en l'Etude de Me LANEUZE Olivier- Notaire – situé 14 Cours Reverseau à Saintes

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette division parcellaire et sur la cession à l'euro symbolique.

#### **Après en avoir délibéré :**

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité et approuve la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle communale cadastrée AO409, soit une contenance d'environ 8m<sup>2</sup> et autorise Madame le Maire à signer tous document afférent à ce dossier.

*Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

### ► Ordre du jour N°4

#### **Délibération pour le rachat à un particulier d'une concession au cimetière de Thenac.**

Madame le maire expose :

Par courrier du 24/03/2023, Madame Colette FLEAU LIMOGES demeurant 5 rue de la Mégisserie 79000 NIORT, souhaite qu'on lui rachète la concession n°01/2011 situé au cimetière de Thénac.

Cette concession d'une superficie de 2m<sup>2</sup> lui a été vendue pour un montant de 987 euros par arrêté du maire le 28 Juin 2011

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le rachat de la concession N°01/2011 – N2 par Madame Colette FLEAU LIMOGES.

M. Jean-Luc RABANIER explique que selon les textes en vigueur et il cite : « *si vous êtes propriétaire d'une concession funéraire, vous n'avez pas le droit de la vendre. Vous pouvez la transmettre à titre gratuit, par donation ou par legs. Si vous ne faites ni donation ni legs, la concession est transmise à votre décès à l'ensemble de vos héritiers* ».

*Une situation similaire a été réalisée par délibération le 10 Mai 2007 néanmoins, Madame le Maire décide de retirer l'ordre du jour pour retravailler ce dossier. Le conseil accepte.*

### ► Ordre du jour N°5

#### **Autorisation de signature des avenants de travaux du bâtiment 1954 et l'avenant 4 du contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre des délégations attribuées au maire par le Conseil.**

Madame le Maire rappelle qu'un marché de travaux de transformation d'un bâtiment existant (salle municipale 1954) en cantine scolaire et salles multi-activités a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

**Par délibération du 24/10/2022 les prestataires suivants ont été retenus :**

| LOT | Désignation             | Nom de l'entreprise              | MONTANT TTC en euros PSE comprises |
|-----|-------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| 1   | Gros œuvre - Démolition | FLEURET ROUX                     | 551 909.46                         |
| 2   | Désamiantage            | Nouvelle Aquitaine Environnement | 108 987                            |
| 3   | Fondations - Micropieux | SOFIM                            | 84 516                             |
| 4   | Serrurerie              | ANDRE PETIT                      | 72 000                             |

|    |   |                                |            |
|----|---|--------------------------------|------------|
| 5  | Couverture - Zinguerie                          | FLEURET ROUX                   | 74 598.24  |
| 6  | Menuiseries extérieures                         | AGC SIGLAVER                   | 109 194    |
| 7  | Charpente – bardage – menuiseries bois          | MS HILLAIRET                   | 214 893.70 |
| 8  | Cloisons - Plafonds                             | PARIS XAVIER                   | 212 745.85 |
| 9  | Revêtement sol - faïence                        | RENOU GUIMARD                  | 104 583.14 |
| 10 | Peintures                                       | JOULIN                         | 49 116.34  |
| 11 | Electricité                                     | DUPRE                          | 110 138.73 |
| 12 | Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation | Chauffage Sanitaire de l'Aunis | 186 000    |
| 13 | Plateforme Elévateur                            | ERMES                          | 24 070.32  |

Suite à des modifications de certaines caractéristiques techniques du projet, le montant de certains marchés a dû être réajusté par des avenants, à savoir :

- **AGC SIGLAVER** : dans le cadre du lot n° 6, l'avenant a pour objet d'inclure au marché de l'entreprise la fourniture et pose de joints anti-pince doigts. Cela entraîne une plus-value d'un montant TTC de 1900.80 euros. Le montant total du marché y compris l'avenant est ainsi porté à la somme de : **111 094.80 euros TTC** (cent onze mille quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt cents).
- **FLEURET ROUX** : dans le cadre du lot n°1, l'avenant a pour objet l'adaptation des travaux en phase chantier. Cela entraîne une moins-value d'un montant TTC de 15060 euros. Le montant total du marché y compris l'avenant est ainsi porté à la somme de : **536 849.46 euros TTC** (cinq cent trente-six mille huit cent quarante-neuf euros et quarante-six cents).
- **JOULIN PEINTURE** : dans le cadre du lot n°10, l'avenant a pour objet la suppression de peinture sur ouvrages métalliques. Cela entraîne une moins-value d'un montant TTC de 510 euros. Le montant total du marché y compris l'avenant est ainsi porté à la somme de **48 606.34 euros TTC** (quarante-huit mille six cent six euros et trente-quatre cents).
- **MS HILLAIRET** : dans le cadre du lot n°7, l'avenant a pour objet d'inclure au marché la fourniture et pose de 3 bloc-portes type maternelle, la fourniture et pose de joints anti-pince doigt et la fourniture et pose d'une trappe de visite supplémentaire d'une dimension 500X500mm. Cela entraîne une plus-value d'un montant TTC de 2152.08 euros. Le montant total du marché y compris l'avenant est ainsi porté à la somme de **217 045.78 euros TTC** (deux cent dix-sept mille quarante-cinq euros et soixante-dix-huit cents).
- **CHAUFFAGE SANITAIRE DE L'AUNIS** : dans le cadre du lot n°12, l'avenant a pour objet d'inclure au marché l'installation d'une gestion technique et centralisée (GTC) pour le chauffage et la ventilation. Cela entraîne une plus-value d'un montant TTC de 34 963.74 euros. Le montant total du marché y compris l'avenant est ainsi porté à la somme de **220 963.74 euros TTC** (deux cent vingt mille neuf cent-soixante-trois euros et soixante-quatorze cents).

D'autre part, a été émis l'**avenant n°4 au contrat d'architecte** qui a été conclu le 02/11/2017 pour la rénovation de l'espace scolaire concernant la tranche 2 « Création d'un restaurant scolaire », entre le Maître d'ouvrage : la Commune de Thénac et les co-traitants, à savoir : SARL D'ARCHITECTURE BERTHET ROCHE – BOUDEAUD laurent économie du bâtiment et BET CITEC.

L'avenant a pour objet d'inclure l'ajout de prestation complémentaire relative à l'installation d'une GTC pour le chauffage et la ventilation du bâtiment. Cela entraîne une plus-value sur le montant des honoraires complémentaires à savoir **3146.74 euros TTC** (trois mille cent quarante-six euros et soixante-quatorze cents). L'avenant n°4 est ainsi porté à la somme total de 156 738.28 euros TTC (cent cinquante-six-mille sept cent trente-huit euros et vingt-huit cents).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

POUR :16

CONTRE :0

ABSTENTION : 0

Décide à l'unanimité

- Article 1 : d'autoriser le Maire à signer les avenants :
- Pour le lot 06 – **AGC SIGLAVER** d'un montant TTC de **111 094.80 euros TTC**
- Pour le lot 01 **FLEURET ROUX** d'un montant de **536 849.46 euros TTC**
- Pour le lot 10 **JOULIN PEINTURE** d'un montant de **48 606.34 euros TTC**
- Pour le lot 7 **MS HILLAIRET** d'un montant de **217 045.78 euros TTC**
- Pour le lot 12 **CHAUFFAGE SANITAIRE DE L'AUNIS** d'un montant de **220 963.74 euros TTC**
- Avenant n°4 au contrat d'architecte d'un montant de **156738.28 euros TTC**.

*Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGÉ.*

### ► **Ordre du jour N°6**

**Demandes de subventions au Département et à l'Etat pour l'installation de la gestion technique du chauffage, validation de la réalisation d'étude thermique préalable et autorisation à signer le devis retenu avant attribution de la subvention**

Madame le Maire expose : Les systèmes de [Gestion Technique du Bâtiment](#) (GTB) supervisent et contrôlent les services comme le [chauffage](#), s'assurant qu'il fonctionne de la façon la plus efficace et la plus économique. Cela est possible en optimisant l'équilibre entre les conditions environnementales, les usages des [énergies](#) et les besoins opérationnels. La gestion des tarifications va permettre de réduire les factures. La [programmation](#) horaire des installations de chauffage permettra les économies d'énergies et contribuera à la protection de l'environnement.

Pour cela et en amont, il s'avère nécessaire de réaliser une étude thermique du bâtiment concerné à savoir la salle 1954. Cette étude vise à mesurer l'efficacité énergétique d'un bâtiment. Cette analyse donne des clés sur les matériaux à utiliser pour l'installation d'un [dispositif de chauffage](#).

Madame le maire fait lecture des montants du projet de collaboration pour l'étude thermique et du devis pour la Gestion Technique Centralisée :

- 1- Entreprise CITEC – 10 rue du Lion d'Or – 16100 COGNAC – n° référence : KB/RTex-20230313 – Projet de collaboration – Etude Thermique pour un montant HT de **1150 euros**,
- 2- SARL CSA – 3 route des Vergers – BP30015 – 17430 LUSSANT - DEVIS n° 22173-TS1 – Gestion Technique Centralisée pour un montant HT de **29136.45 €**

Madame le Maire demande des participations financières pour la Gestion Technique Centralisée sur la somme de 29136.45 euros :

- au Département à hauteur de 25% soit 7284.11 euros HT,
- au Fond Vert de l'Etat à hauteur de 20% soit 5827.29 euros ;
- Soit un auto-financement communal d'un montant de 21852.34 euros HT.

**Après en avoir délibéré :**

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité

- Approuve **l'installation de la gestion technique du chauffage et la réalisation d'étude thermique préalable pour un montant total de 30 286.45 euros.**
- Demande de financement au Département de 25 % pour la GTC soit 7284.11 euros HT
- Demande de Fond Vert de l'Etat pour la GTC à hauteur de 20 % soit 5827.29 euros HT,
- Financement communal pour la GTC de 21852.34 euros HT et 1150 euros HT pour l'étude thermique.
- Et autorise Madame le maire à signer toutes pièces relatives à ces travaux.

*Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES*

### ► Ordre du jour N°7

**Demande de subvention au département pour la mise aux normes de la protection foudre de l'église, non classée, et autorisation à signer le devis retenu avant attribution de la subvention.**

**Madame le maire expose :**

La protection foudre est essentiel pour préserver l'installation électrique et tous les équipements qui y sont reliés. Sans parafoudre, les appareils pourraient subir des dommages générés par les surtensions dues à l'orage, occasionnant un mauvais fonctionnement, une panne ou des dégâts irréversibles.

Pour la mise en conformité de la protection foudre de l'Eglise de Thénac, et suite à la vérification de notre installation et au rapport BCM n°00658364, la SAS INDELEC SUD OUEST située 46 avenue de la Source – 33370 SALLEBOEUF, nous a établi une proposition commerciale, à savoir :

- Proposition n° 23009813/690390 pour un montant HT de 7490 euros.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une demande de subvention à hauteur de **15% soit la somme de 1123.50 euros et de demander au département l'autorisation de réaliser les travaux avant l'attribution de la subvention.**

**Après en avoir délibéré :**

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

- Approuve la proposition commerciale et la réalisation des travaux de mise aux normes de la protection foudre pour un montant HT de 7490 euros,
  - Demande de financement au Département à hauteur de 15 % soit 1123.50 euros HT,
  - Financement communal à hauteur de 85 % soit 6366.50 euros HT,
- Et autorise Madame le maire à signer toutes pièces relatives à ces travaux.

*Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.*

### ► Ordre du jour N°8

**Demande de subvention au département dans le cadre de l'appel à projet « L'HEURE CIVIQUE » pour l'organisation d'une journée citoyenne « nettoyons nos espaces partagés » et autorisation à signer le devis retenu avant attribution de la subvention.**

Madame le Maire expose : Le département lance un nouvel appel à projets sur la thématique l'heure civique qui visera à favoriser la solidarité, la proximité et qui aidera à construire des réseaux d'acteurs sociaux. Les communes adhérentes peuvent bénéficier de cet appel à projet pour animer leur réseau de volontaires sur le terrain. Ainsi, la commune de Thénac souhaite organiser une journée citoyenne « nettoyons nos espaces partagés » le 17/09/2023 en relation avec les volontaires de l'heure civique, les élèves de la base aérienne et certaines associations. Ce projet ayant un coût (achat de fournitures, publicité, buffet). Elle précise au Conseil que le dossier de candidature doit être adressé au plus tard le **15 mai 2023.**

Le budget prévisionnel est estimé à 1100€ pour couvrir les diverses dépenses.

Madame le maire propose au conseil de solliciter le Département pour une demande de subvention à hauteur de 80 % soit un total de 880 euros TTC.

**Après en avoir délibéré :**

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

- Approuve l'appel à projet pour l'organisation d'une journée citoyenne « nettoyons nos espaces partagés » pour un budget de 1100 euros TTC,
  - La demande de subvention au Département à hauteur de 80% soit 880 euros TTC,
  - Financement communal à hauteur de 20 % soit 220 euros TTC,
- Et autorise Madame le maire à signer toutes pièces relatives à ces travaux.

*Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES*

### ► Ordre du jour N°9

#### **Demande de subvention au département pour la réparation de la voie accidentogène chemin de la Pointe et autorisation à signer le devis retenu avant attribution de la subvention.**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est urgent de réaliser des travaux de voirie chemin de la Pointe qui est très empruntée. Le maire, en vertu de ses pouvoirs généraux de police, est tenu d'assurer la sûreté et la commodité de passage sur les voies publiques, Cette obligation comprend non seulement l'entretien, mais également la réparation des voies accidentogène.

Trois entreprises ont été sollicitées mais une seule a répondu.

Elle fait lecture du devis reçu :

- **SARL ETATP PICOULET** – 8 rue du Fief d'Orennes – 17260 MONTPELLIER DE MEDILLAN – DEVIS N° 2023053 du 12/04/2023 pour un montant HT de **34 825 euros** pour des travaux de **traitement ciment sur la voirie et coulage béton sur bordures.**

Madame le maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département dans le cadre du dispositif voirie accidentogène pour une demande de subvention à hauteur de 40% et **de demander au département l'accord pour commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.**

Après en avoir délibéré,

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- La réalisation des travaux de voirie cités ci-dessus pour un montant total HT de **34 825 euros**,
- Demande de financement au département de 40% soit **13930 euros HT**
- Financement communal de 60% soit **20895 euros HT**

Autorise Madame le maire à signer toutes pièces relatives à ces achats.

*Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES*

### ► Ordre du jour N°10

#### **Mise en place des contrats de maintenance sur les systèmes de chauffage de nos bâtiments communaux et appareil de cuisine de la salle Hélène NEVEUR.**

**Madame le Maire expose :**

Les différents systèmes de chauffage nécessitent un entretien. Cette disposition réglementaire demande une certaine technicité pour conserver un appareil en bon état de marche.

Les chauffagistes sont là pour réaliser cette opération de maintenance avec un ensemble complet de prestation dont un service de permanence les week-ends.

D'autre part il est aussi important de contractualiser l'entretien des appareils de cuisine de la salle Hélène NEVEUR.

Il y a plusieurs avantages à établir un contrat de maintenance préventive : la performance des équipements est optimisée dans la durée, ce qui permet de réduire le risque d'incidents potentiellement graves (des mécanismes de sécurité ou des thermocouples mal réglés peuvent provoquer des explosions ou des disjonctions électriques). Le bénéfice est aussi économique : entretenir son matériel régulièrement allonge sensiblement sa durée de vie (le seuil d'usure peut alors aller au-delà des quinze ans, avec un niveau d'efficacité préservé).

C'est pourquoi Madame le Maire sollicite le conseil pour la mise en place des contrats de maintenance sur les systèmes de chauffage des bâtiments communaux et aussi sur les appareils de cuisine de la salle Hélène NEVEUR avec intervention les week-ends en cas de panne.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et elle fait lecture des devis reçus :

**Pour le contrat de maintenance annuel sur le système de chauffage des bâtiments communaux :**

- SOCIETE DUPRE MAINTENANCE ENERGIES – 97 avenue Gambetta – 17100 SAINTES pour un montant HT de **3011.71** euros avec une intervention en cas de panne les week-ends.

**Pour le contrat de maintenance annuel des appareils de cuisine de la salle Hélène NEVEUR :**

- P.S.I – 3 avenue André Dublin – 17300 ROCHEFORT pour un montant HT de 368 euros, sans intervention en cas de panne les week-ends,
- ETS CHASSERIAU – ZA la Mission – 17810 SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX pour un montant HT de 485.50 euros, avec intervention en cas de panne les week-ends.

Après en avoir délibéré :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contrat de maintenance annuel de la société DUPRE Maintenance Energies pour un montant total HT de 3011.71 euros ainsi que le contrat de maintenance annuel de la société ETS CHASSERIAU pour un montant total HT de 485.50 euros
- La signature du contrat de maintenance pour le système de chauffage des bâtiments communaux ainsi que le contrat d'entretien des appareils de cuisson de la salle Hélène NEVEUR.
- Autorise Madame le maire à signer tous documents afférent à ces dossiers.

*Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES*

► **Ordre du jour N°11**

**Création de deux emplois permanents pour avancement de grade et mise à jour du tableau des effectifs.**

**Le Maire**, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, **même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.**

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Par ailleurs, la délibération doit indiquer si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, elle précise :

Le motif invoqué,  
La nature des fonctions,  
Les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22/09/2022 et arrêté au 01/10/2022 ;

**Compte tenu des avancements de grades proposés par le Centre de gestion pour 2023, il convient de créer les emplois correspondants.**

**Madame le Maire propose à l'assemblée :**

- La création d'un l'emploi permanent en ouvrant la vacance d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service administratif relevant de la catégorie C à compter du **01/05/2023**.
- Et la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service technique relevant de la catégorie C à compter du **01/07/2023**.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concernés.

**Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré :**

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,  
Vu le tableau des emplois,

### **DECIDE**

D'adopter les propositions du Maire.

De modifier le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22/09/2022 et arrêté au 01/10/2022.

Qu'il conviendra ensuite de supprimer :

- un des 2 postes vacants d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- le poste vacant d'adjoint administratif territorial à temps complet.
- le poste vacant d'adjoint territorial du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- un des 2 postes vacants d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Après avis du comité social territorial

**Approuve le tableau des effectifs ainsi modifié :**

| GRADES ou EMPLOIS   | C<br>A<br>T<br>E<br>G<br>O<br>R<br>I<br>E | EFFECTIF                      | DUREE<br>HEBDOM<br>MADAIRE(<br>nombre<br>heures) | emploi pourvu au             | emploi vacant |
|---|---|-------------------------------|--|------------------------------|---------------|
| <b>ADMINISTRATIVES</b><br><br>adjoint administratif<br>territorial principal 1 <sup>ère</sup><br>classe | C   | 2<br><br>DONT 1<br><br>DONT 1 | 35 H   | 01/06/2010<br><br>01/10/2022 |               |

|   |   |                                 |      |                                 |                          |
|---|---|---------------------------------|------|---------------------------------|--------------------------|
| adjoint administratif territorial principal 2ème classe             | C | 3<br>DONT 1<br>DONT 1<br>DONT 1 | 35 H | 01/06/2021<br><b>01/05/2023</b> | VACANT                   |
| adjoint administratif territorial                                   | C | 1                               | 35 H | 01/06/2022                      | VACANT AU<br>01/05/2023  |
| <b>TECHNIQUES</b>   |   |                                 |      |                                 |                          |
| adjoint technique territorial principal 1ere classe                 | C | 2<br>DONT 1<br>DONT 1           | 35 H | 01/10/2022<br><b>01/07/2023</b> |                          |
| adjoint technique territorial principal 2ème classe                 | C | 3<br>DONT 1<br>DONT 1<br>DONT 1 | 35 H | 01/07/2019<br>01/07/2018        | 30/06/2023<br>01/10/2022 |
| adjoint technique territorial principal 2ème classe                 | C | 1                               | 20 H | 01/07/2019                      |                          |
| adjoint technique territorial                                       | C | 1                               | 35 H | 01/06/2022                      |                          |
| <b>CULTUREL</b>   |   |                                 |      |                                 |                          |
| assistante de conservation  | B | 1                               | 35 H | 01/01/2019                      |                          |
| adjoint territorial du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe | C | 1                               | 35 H | 01/10/2022                      |                          |
| adjoint territorial du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe | C | 1                               | 35 H |                                 | 30/09/2022               |

Le conseil autorise Madame le maire à procéder si nécessaire, et à d'engager toutes les démarches obligatoires, et prendre toutes les dispositions relatives **aux avancements de grade 2023**.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Ont voté pour* : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

## ► Ordre du jour N°12

**Modification de la délibération n° D152023 du 02/03/2023 : participation de la commune de THENAC à l'élan de national de solidarité pour les populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes dévastateurs.**

En date du 02/03/2023, le conseil municipal a voté pour l'attribution d'une aide financière à hauteur de 500 euros pour soutenir les populations turques et syriennes touchées par les séismes dévastateurs. \_

Dans la phrase : « elle soutient les actions humanitaires sur le terrain (repas chaud, eau, kits d'abri d'urgence, eau, électricité) et notamment les opérations de l'ONG françaises ACTED dont elle est partenaire. » il fallait écrire « Elle soutient les actions humanitaires sur le terrain (repas chaud, eau, kits d'abri d'urgence, eau, électricité) et notamment les opérations de l'ONG françaises **FACECO** dont elle est partenaire. » Le mot « ACTED » est ainsi remplacé par le mot « FACECO ».

Après en avoir délibéré :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité. La délibération D152023 DU 02/03/2023 est ainsi modifiée et remplacée. *Ont voté pour* : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU Joëlle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ Jean-Christophe CHAUMET, BAYOU Delphine, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

## ► Ordre du jour N°13

### Questions et informations diverses :

Broyage des déchets verts : les copeaux obtenus après le broyage s'entassent, Monsieur BRUNET, Maire Adjoint, demande à l'assemblée comment utiliser cet amas à bon escient, car en l'état le broyas est trop gros et les agriculteurs ne peuvent pas l'utiliser la décomposition étant trop longue. Monsieur RABANIER explique que les copeaux pourraient être utilisés pour faire du paillage. Au pied des plantes vivaces il limite davantage la pousse des plantes indésirables. Les copeaux de bois enrichissent le sol en se décomposant et lui fournissent ainsi des micros-nutriments naturels qui seront ensuite absorbés par les plants. En limitant l'évaporation, le paillage copeaux de bois permet d'espacer les apports en eau et de protéger plantes et les sols. Madame le Maire sollicite Monsieur BRUNET et lui demande de se rapprocher de Monsieur GARDELLE de la CDA de SAINTES qui a cette compétence.

Modification de la circulation rue de la Paix : Sur les conseils des techniciens voirie et après validation de la commission voiries, Madame le maire propose un plan avec un nouveau sens de circulation rue de la Paix qui sera ainsi plus sécurisée.

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20H20 minutes.**

| NOM                 | Prénoms         | Présent(s) | Absent(s)excusé(s) | Absent (s) | Pouvoir (s)           | SIGNATURES |
|---------------------|-----------------|------------|--------------------|------------|-----------------------|------------|
| ALLU                | Ludovic         |            |                    | X          |                       |            |
| AUDEBAUD            | Christian       | X          |                    |            |                       |            |
| BAYOU               | Delphine        | X          |                    |            |                       |            |
| BRETHOME            | Jean            |            |                    | X          |                       |            |
| BRUNET              | Jean-Pierre     | X          |                    |            |                       |            |
| CHAUMET             | Jean-Christophe | X          |                    |            |                       |            |
| DUJARDIN            | Joëlle          | X          |                    |            |                       |            |
| DURAND              | Jean-Pierre     | X          |                    |            |                       |            |
| LE GALL             | Nadège          | X          |                    |            |                       |            |
| LIMOGES             | Sylvie          | X          |                    |            |                       |            |
| MERCIER             | Sylvie          | X          |                    |            |                       |            |
| CHARPENTIER         | Melissa         |            | X                  |            |                       |            |
| MOULINEAU           | Ludovic         |            | X                  |            | Jean-Pierre<br>BRUNET |            |
| MUSCADET            | Nelly           | X          |                    |            |                       |            |
| PAYET               | Patrick         | X          |                    |            |                       |            |
| PROSPER             | Karine          | X          |                    |            |                       |            |
| RABANIER            | Jean-Luc        | X          |                    |            |                       |            |
| RAPET               | Beatrice        | X          |                    |            |                       |            |
| ROCHERIEU-RODRIGUEZ | Franck          |            | X                  |            | Joëlle DUJARDIN       |            |

